

## LEXIQUE MUSIQUE

**A capella** : exécution vocale sans accompagnement instrumental.

**Aigu** : désigne les sons à fréquence rapide placés en haut de l'échelle ou de la tessiture d'une voix ou d'un instrument.

**Anche** : languette fine et élastique, en roseau ou en métal, dont la vibration produit le son. La clarinette possède une anche simple, le hautbois une anche double, l'harmonica une anche libre.

**Basse** : registre grave des voix d'hommes.

**Batterie** : 1/ ensemble des instruments à percussion d'un orchestre.

2/ instrument composé de plusieurs percussions joué par un seul musicien et popularisé par le jazz.

**Blues** : forme issue de la pratique musicale afro-américaine, née aux Etats-Unis. Le texte est basé sur les événements de la vie quotidienne. Le blues peut être chanté ou instrumental.

**Bois** : terme désignant l'ensemble des instruments à embouchure de flûte, à anche simple et à anche double. Dans l'orchestre symphonique, les principaux représentants sont la flûte traversière, le hautbois, la clarinette et le basson.

**Bourdon** : 1/ note grave et continue servant d'accompagnement à une mélodie.

2/ tuyau dépourvu de trous de jeu dans une cornemuse.

**Bruit** : son complexe produit par des vibrations irrégulières, aperiodiques. Le bruit est de hauteur indéterminée.

**Canon** : vocal ou instrumental, c'est un procédé d'écriture dans lequel le thème est repris en décalé.

**Chanson** : pièce vocale profane. La chanson polyphonique (ou chanson française), le plus souvent à quatre voix, est un genre musical très prisé au XVIe siècle.

**Choeur** : groupe de chanteurs exécutant une œuvre vocale monodique ou polyphonique.

**Comptine** : formule enfantine, parlée ou chantée, servant à désigner celui ou celle qui aura un rôle particulier dans un jeu.

**Concerto** : œuvre instrumentale dans laquelle un soliste dialogue avec un orchestre. Le concerto est en trois mouvements (vif – lent – vif).

**Cordes** : nom donné à l'ensemble des instruments à cordes, en opposition aux bois, cuivres et percussions. Dans l'orchestre symphonique, les principaux représentants sont le violon, l'alto, le violoncelle et la contrebasse.

**Cuivres** : terme désignant les instruments à vent à embouchure, dans lesquels le son est produit par les lèvres de l'exécutant. Dans l'orchestre symphonique, les principaux représentants sont la trompette, le trombone, le cor et le tuba.

**Duo** : ensemble de deux instruments ou de deux voix.

**Echo** : répétition affaiblie provenant de la réflexion d'un son ou d'un motif sur une surface.

**Epoque médiévale** : jusqu'en 1450.

**Epoque de la Renaissance** : 1450-1600.

**Epoque baroque** : 1600-1750.

**Epoque classique** : 1750-1800.

**Epoque romantique** : 1800-1900.

**Epoques moderne et contemporaine** : 1900 à nos jours.

**Fanfare** : orchestre composé exclusivement de cuivres, de saxophones et d'instruments à percussion.

**Gavotte** : danse française de la fin du XVIe siècle.

**Gospel** : cantique interprété de façon rythmée par les Noirs d'Amérique du Nord, prolongement à partir des années vingt du negro-spiritual.

**Grave** : désigne les sons à fréquence lente, placés au bas de l'échelle ou de la tessiture d'une voix ou d'un instrument.

**Harmonique** : composante d'un son ; d'un son quelconque se dégage une série d'harmoniques supérieurs naturels.

**Hauteur** : fréquence d'un son, exprimée en hertz.

**Histoire sonore** : dans une histoire sonore, les bruits significatifs se déroulent les uns après les autres de façon chronologique. C'est cette chronologie qui permet de reconstituer l'histoire des événements.

**Intensité** : puissance d'un son ou d'un bruit, mesurée en décibels.

**Jazz** : genre musical métis (issu du folklore africain, des chants religieux protestants, de la musique populaire des Blancs), né aux Etats-Unis au début du XXe siècle.

**Lied** : œuvre vocale profane dans laquelle un poème en allemand est chanté par une voix seule, accompagnée généralement par un piano.

**Mailloche** : batre de tambour, de gong ou de métallophone.

**Mélodie** : 1/ succession de sons formant un air.

2/ genre musical dans lequel un poème en langue française est chanté par une voix seule accompagnée.

**Messe** : œuvre vocale religieuse catholique écrite sur le texte latin de l'ordinaire de la messe. (Kyrie, Gloria, Credo, Sanctus, Agnus Dei)

**Musique concrète** : musique élaborée à partir d'enregistrements de sons pris sur le vif.

**Musique de chambre** : terme qui s'applique à toutes les œuvres instrumentales écrites pour un nombre réduit d'instruments (trio, quatuor, quintette, etc.).

**Musique électro-acoustique (ou électronique)** : musique née de sons créés par une machine (synthétiseur, ordinateur).

**Musique techno** : musique électronique caractérisée par des rythmes rapides destinés à provoquer la danse et le mouvement.

**Negro-spiritual** : chant religieux des Noirs aux Etats-Unis.

**Notes** : signes conventionnels servant à exprimer graphiquement les sons (hauteur et durée).

**Onomatopée** : mot inventé imitant un bruit humain, un cri animal, un bruit de la nature ou celui d'un objet.

**Opéra** : œuvre vocale représentée, faisant appel à l'orchestre, à la mise en scène, aux décors et costumes, et parfois à la danse.

**Opéra comique** : genre voisin de l'opéra, mais dans lequel le récitatif est remplacé par du parlé.

**Orchestre** : groupement d'instrumentistes réunis l'exécution d'une œuvre musicale.

**Ostinato** : répétition obstinée d'une courte cellule rythmique, mélodique ou mélodico-rythmique.

**Parcours sonore** : dans un parcours sonore, le micro d'enregistrement se déplace d'un lieu à l'autre. Différents paysages sonores se succèdent par tuilage, par fondu-enchaîné.

**Paysage sonore** : un paysage sonore est constitué d'un ensemble de bruits et de sons qui se produisent dans un lieu donné à un moment donné. Il comporte une tonalité (fond) et des signaux sonores émergents (figures).

**Pentatonique** : terme utilisé pour désigner une gamme ou une échelle de cinq sons. Pour l'improvisation en pentatonique, on supprime les demi-tons (par exemple, le mi et le si, ou le fa et le si).

**Percussion** : terme englobant la totalité des instruments où le son est obtenu par un choc.

**Petites percussions** : elles regroupent trois familles d'instruments : les métaux (triangle, cymbales, sistre, etc.), les bois (claves, maracas, wood-block, etc.) les peaux (tambourin, bongos, timbale, etc.)

**Piano** : doucement, avec une faible intensité.

**Polka** : danse d'origine populaire qui apparut vers 1830 en Bohême.

**Polyphonie** : superposition de deux ou plusieurs lignes mélodiques simultanées. Les lignes mélodiques peuvent être réalisées par les voix, les instruments, ou par les deux associés.

**Pont** : passage qui sert de lien entre deux parties dans une œuvre musicale.

**Pulsation** : division régulière du temps. La pulsation peut être marquée de façon sonore, mais elle est le plus souvent virtuelle, intériorisée par chacun des musiciens.

**Quatuor** : ensemble de quatre instruments ou de quatre voix.

**Quintette** : ensemble de cinq instruments ou de cinq voix.

**Refrain** : phrase vocale ou instrumentale, généralement immuable, répétée à la fin de chaque couplet d'une chanson ou d'une composition musicale strophique.

**Requiem** : messe des morts.

**Résonance** : manière dont un corps transmet les ondes sonores.

**Rondo** : forme musicale présentant une alternance entre des couplets et un refrain.

**Rythme** : combinaison des durées ; frapper le rythme d'un chant revient à frapper les syllabes du texte.

**Scat** : technique vocale consistant à chanter en utilisant des onomatopées.

**Soliste** : musicien qui exécute une œuvre vocale ou instrumentale, seul ou avec un accompagnement de piano ou d'un orchestre.

**Son** : sur le plan perceptif, le son est caractérisé par son intensité, son timbre, sa durée et sa hauteur (fréquence comprise entre 20 et 20000 Hz).

**Sonate** : œuvre pour un seul instrument ou un instrument accompagné par le clavecin ou le piano. Elle comporte, dès l'époque classique, quatre mouvements (allegro, lent, menuet et finale vif).

**Soprano** : voix la plus aiguë de l'enfant ou de la femme.

**Sourdine** : dispositif qui permet d'assourdir et de modifier le timbre de certains instruments tels que le piano, les instruments à cordes frottées, les cuivres, etc.

**Strophe** : groupement d'une série de vers selon une combinaison déterminée et une unité sémantique.

**Structure** : plan interne repérable aux répétitions ou aux changements de thème, de rythme ou d'orchestration.

**Symphonie** : œuvre pour orchestre complet, en quatre mouvements, de même forme que la sonate.

**Tempo** : vitesse d'exécution d'un morceau.

**Temps fort** : accentuation régulière d'une pulsation sur deux, ou d'une pulsation sur trois.

**Ténor** : voix aiguë d'homme.

**Thème** : phrase mélodique caractéristique servant de base à une musique.

**Timbre** : couleur sonore d'une voix ou d'un instrument.

**Trio** : ensemble de trois instruments ou de trois voix.

**Tambour** : poète et compositeur de langue d'oc au XIIe siècle.

**Trouvère** : poète et musicien de langue d'oïl, dont l'activité s'étend de la deuxième moitié du XIIe siècle à la fin du XIIIe siècle.

**Unisson** : état de deux ou plusieurs instruments ou voix qui réalisent en même temps la même mélodie.

**Vents** : ensemble des instruments de la famille des bois et de la famille des cuivres.

**Vocalise** : mélodie qui s'exécute sur une plusieurs voyelles.

**Voix** : les voix sont classées conventionnellement selon leur hauteur et leur timbre. De l'aigu au grave, on trouve principalement les voix de soprano, d'alto (voix de femmes), de ténor, de basse (voix d'hommes).